

PROCES VERBAL DE RÉUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-et un janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Bernard EYSSARD, Maire.

Présents :

Mesdames Gisèle VALENTE, Dominique UNI, Monique LARGOT, Sophie MERCIER, Rosine ROGNIN
Messieurs Michel CHANCY, Michel HUT, Pierre FEUGIER, Olivier GAILLARD, Sébastien JANY, Jean-Marc LAPIERRE, Hubert MOTTET, Stéphane TOURNOUD

Membres absents : Mesdames Christelle BOINON, Nadine CHAPRE, Patricia DORIA

Pouvoir : Lionel JULLIN ayant donné pouvoir à Michel CHANCY

Secrétaire de séance : Sandrine MOULIN

1/ COMMISSION TRAVAUX

- Local commercial :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux de construction du Local Artisanal suite à la démolition de la Maison Boniface, ont fait l'objet d'une consultation en vue de la passation d'un marché selon la procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, avait décidé le 26 novembre 2013, de déclarer infructueux les lots n°01, 02, 04 et 08, les offres ayant été jugées non conformes, et décidé de relancer en direct une consultation en acceptant les variantes pour ces quatre lots.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 19 décembre 2013 à 19h00, suite à l'analyse des offres par l'Équipe de Maîtrise d'œuvre Agence COSTAZ et GAILLARD en charge du projet.

Cette opération de construction du Local Artisanal est estimée avant mise au point des marchés de travaux à 98 358,08 € HT. Ce coût résultant des marchés de travaux dépasse l'enveloppe prévisionnelle initiale affectée aux travaux, mais reste compatible avec le budget affecté à cette opération.

Suite aux conclusions de la commission travaux, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de poursuivre l'opération « Local Artisanal », et d'attribuer les marchés de travaux restant pour mener à bien cette construction.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré décide par 14 voix pour et 1 abstention :

- de poursuivre cette opération de construction du Local Artisanal, d'une surface d'environ 52 m² et ainsi terminer l'aménagement du centre bourg, lié à la restructuration du bâtiment de la mairie.
- d'attribuer le marché de travaux relatif au lot n° 01 à l'entreprise ID BAT pour un montant de 28 091,76 € HT.
- d'attribuer le marché de travaux relatif au lot n° 02 à l'entreprise FINOT & JACQUEMET pour un montant de 16 631,94 € HT sur la base d'une charpente en bois.

- d'attribuer le marché de travaux relatif au lot n° 04 à l'entreprise CMI JANNON pour un montant de 12 994,56 € HT.
- d'attribuer le marché de travaux relatif au lot n° 08 à l'entreprise L'ART DU CARRELAGE pour un montant de 5 644,68 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette attribution des marchés de travaux et à leur exécution.
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération de construction du local artisanal, de sa location et pour le bon fonctionnement ultérieur du bâtiment.
- d'autoriser Monsieur le Maire le cas échéant à demander les subventions aussi élevées que possible pour ce projet.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, Madame Dominique UNI se fait confirmer qu'un linteau sera réalisé au cas où à l'avenir, une ouverture serait à réaliser entre le local de « Zébulon » et ce local artisanal.

Lors de sa prochaine réunion, la commission travaux étudiera le montant des loyers et ces derniers seront proposés au vote lors du prochain conseil municipal.

2/ ACHAT LICENCE IV

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la décision d'achat avait déjà été prise lors de la séance du 2 juillet 2013. Or le montant n'avait pas été inscrit sur la délibération. Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à la délibération le montant de la licence fixé à 8 000 € auquel s'ajoute les frais de l'acte notarié. Le Conseil Municipal unanime donne son accord.

3/ QUESTIONS DIVERSES

- Site internet

Monsieur Michel HUT informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes a décidé l'an dernier la migration des sites internet des communes vers une nouvelle plateforme pour des raisons de sécurité et pour développer d'autres services. Cela a nécessité pour chaque commune de s'approprier le nouveau logiciel, ce qui a pris un certain temps. Dorénavant, le site de notre commune est opérationnel. La page d'accueil qui informe le visiteur sur les événements à venir *ou agenda* et les événements passés *ou compte-rendus* et les principales rubriques sont en place. D'autres sont en cours de réalisation. A signaler les deux nouvelles rubriques « *Proposer un événement* » et « *Nous contacter* ».

- Signalétique viaire

Monsieur Pierre FEUGIER informe le que les panneaux avec le plan de la ville sont à la fabrication. La commission travaux lors de sa prochaine réunion actera le nombre de panneaux à installer et leur emplacement.

Dès que le projet sera finalisé, les riverains seront informés par courrier de leur nouvelle adresse.

La séance est levée à 22h15